



La revue de la

Poste



ACTUALITÉ P. 14

**37^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

DOSSIER P. 20

**LA NOUVELLE PROCÉDURE
DE PASSATION DES MARCHÉS**



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME

Il m'est très honorable d'adresser mes vœux les plus sincères, en cette Journée Mondiale de la Femme qui coïncide avec le 8 mars de chaque année, à toutes les femmes algériennes en général et aux femmes postières en particulier, tout en leur souhaitant la réalisation de leurs aspirations visant à la contribution dans l'édification de notre chère patrie.

Et comme à l'accoutumé, on est plus que fidèle à la célébration de cette journée qui symbolise la lutte des femmes et leurs combat perpétuel pour leurs revendications et leurs droits, à travers lesquels les femmes voudraient imposer leur existence par une participation active dans la société. Un combat qui vise aussi un changement des mentalités, et à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes sans oublier la promotion de leur statut social.

Et par la même occasion il convient de souligner avec fierté les énormes progrès qu'a accomplis la femme Algérienne dans de nombreux domaines. En effet, sa contribution est plus qu'effective à tous les niveaux et dans divers domaines comme c'est le cas avec les postières qui d'éploient et dans tous les postes de travail qui leurs sont attribués, d'énormes efforts, afin d'atteindre les objectifs de l'institution visant à fournir un service public de qualité.

Je voudrais saisir cette occasion pour passer en revue quelques chiffres et données concernant l'activité de la gente féminine dans notre entreprise. En effet, le nombre de femmes travaillant au sein d'Algérie poste est de l'ordre de 8212 sur l'ensemble des employés qui est de 22817. Parmi ces femmes employés, 4297 sont des chargées de la clientèle, 36 factrices, 411 chef d'établissement postal, 08 chefs de centre postaux. Aussi 1200 employées occupant divers postes de supervision dont 69 postes de responsabilité au niveau central et territorial.

Ainsi, ces chiffres démontrent, sans l'ombre d'un doute, le rôle primordial qu'assument les femmes dans notre entreprise, et ce à travers leur contribution, et leur savoir-faire indispensable dans la fourniture de meilleurs services à notre clientèle.

Et pour clore, je réitère mes vœux, et ma gratitude à l'égard des postières pour leur dévouement et leur sens des responsabilités et d'engagement afin de redoubler les efforts et à mobiliser toutes les capacités pour promouvoir la situation de la femme et d'atteindre les objectifs de l'entreprise qui sont la modernisation et le développement de notre entreprise.

Le Directeur Général d'Algérie Poste
Abdelkarim DAHMANI



SOMMAIRE

EDITORIAL	02
SOMMAIRE	03
ACTUALITÉ	04
Algérie Poste honore la femme postière	04
Signature d'accords de coopération entre les entreprises	05
L'Algérie abrite la deuxième réunion du groupe de travail arabe de la régulation et du service universel de la poste	06
Journée de formation pour la promotion et le déploiement du service EMS au niveau des établissements postaux	07
Journée d'information sur la nouvelle procédure de traitement du courrier et colis du grand Alger	08
Algérie Poste souffle sa 16ème bougie	08
Journée d'études sur la nouvelle procédure de passation des marchés	09
Célébration de la Journée Panafricaine des Postes	10
Signature de trois conventions cadres	11
La Ministre Mme Imane Houda Feraoun à la radio chaine 3	12
37 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP	14
Séance Plénière du Conseil d'Administration de l'UPAP	15
Lancement de la nouvelle prestation « Baridi Mob »	16
Bus Mobile	17
INFO-RÉGIONS	18
Grand Concours Artistique à l'Université Mouloud Mammeri	18
Célébration de la Journée de la langue maternelle à Tamanrasset	19
Visite de travail à la Wilaya de Mascara	19
DOSSIER	20
La nouvelle procédure de passation des marchés	20
RÉGLEMENTATION	21
UPU	22
TIC	23
REVUE DE PRESSE	24
INSOLITES	25
PHILATÉLIE	26



Publication Trimestrielle

Directeur de la Publication :

M. Abdelkarim DAHMANI

Coordination :

M. Nafaa MEZARI

Rédaction :

Amina HOUMEL

Sofiane LAOUBI

Amina MOURAH

Nesrine SAOUDI

Traduction :

Samia ALLALI

Conception Graphique :

Lisa AMALOU

Centre des Affaires.

Bab Ezzouar, Algérie

Tél : 023 92 31 32

Fax : 023 92 31 21

JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME

Algérie Poste honore la femme postière

Algérie Poste a été au rendez-vous, pour célébrer le 08 Mars, journée mondiale de la femme, et rendre ainsi un vibrant hommage à la gente féminine en général, et à la postière en particulier.

C'est dans une ambiance conviviale et festive qu'une cérémonie a été organisée au niveau de la salle des conférences du siège de la Direction Générale, et ce, en présence du Directeur Général d'Algérie Poste, M. Abdelkarim DAHMANI, ainsi que les cadres supérieurs de l'entreprise et le personnel féminin de la Direction Générale et de ces structures.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur Général d'Algérie Poste, a adressé un message de félicitation et



de bravoure à toutes les femmes postières en saluant leur haut sens de responsabilité et d'appartenance à cette entité à laquelle elles ne lésinent aucun effort pour contribuer à son édification et à son développement.

Le premier responsable a également souligné le rôle déterminant de la gente

féminine dans notre société et son apport à construire un environnement propice pour le développement et l'évolution socio-économique du pays.

La célébration de cette manifestation a été marquée, également, par la remise des distinctions et des cadeaux symboliques à des postières retraitées, en reconnaissance à leur dévouement tout au long de leur riche parcours professionnel.

Pour clore cette célébration, une animation musicale a été assurée par des jeunes talents de l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou qui ont su créer une ambiance de fête sous les rythmes de la musique traditionnelle algérienne.



SIGNATURE D'ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRISES

Pour des partenariats durables

Le Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique Mme Imane Houda Faraoun et le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Youcef Yousfi ont présidé, le Mercredi 07 mars dernier, une cérémonie de signature de plusieurs accords-cadres et conventions entre les entreprises relevant des deux secteurs.

Il s'agit de plusieurs conventions-cadres et accords de coopération entre les entreprises du secteur de la Poste des Télécommunications, des Technologies et du Numérique et des entreprises économiques du secteur de l'industrie.

Ces accords ont pour objectif de définir le cadre de collaboration entre le secteur de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique (MPTTN) et celui de l'industrie. Ils permettront d'ouvrir les discussions et d'encadrer les négociations entre les entreprises économiques pour la conclusion, par la suite, de contrats spécifiques relatifs à la fourniture de produits et de services au profit des entreprises du secteur de la poste et de la télécommunication.



Les conventions signées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique générale du Gouvernement et de son programme d'actions destinés au développement de la société de l'information et la communication. Ces partenariats, qui s'alignent dans l'optique d'encourager l'outil national de production, visent également, l'application de la politique nationale dans les domaines industriels, de la compétitivité industrielle, la promotion des services d'appui et la gestion des participations de l'Etat dans le secteur public et de la promotion de l'investissement et des petites et moyennes entreprises.



L'ALGÉRIE ABRITE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL ARABE DE LA RÉGULATION ET DU SERVICE UNIVERSEL DE LA POSTE

L'Algérie a abrité, les 04 et 05 mars dernier, la deuxième réunion du groupe de travail arabe de la régulation et du service universel de la poste, relevant de la Ligue arabe, pour la période entre 2017 et 2020.

Cette réunion, présidée par l'Algérie en coordination avec le secrétariat général de la Ligue Arabe, s'inscrit dans le cadre des recommandations issues de la réunion de la commission arabe permanente de la poste, tenue à Charm El



Cheikh, en Egypte, conférant notamment au groupe de travail arabe de la régulation et du service universel de la poste la mission d'étude des législations indispensables et des exigences du commerce électronique interarabe, ainsi que l'identification des meilleures pratiques et du rôle de la poste et de ses services dans ce domaine. Cette rencontre coïncide avec l'adoption récente par l'Assemblée Populaire Nationale du projet de loi relatif au commerce électronique, qui comporte plusieurs dispositions concernant la sécurisation du commerce électronique et la définition des engagements des fournisseurs et des opérateurs électroniques, sachant qu'Algérie Poste ainsi que les banques sont l'un de ses principaux opérateurs en la matière.

Il sied d'indiquer que cette rencontre constitue une confirmation de l'engagement de l'Algérie aux démarches de la Ligue arabe quant à la concrétisation des objectifs fixés par le Conseil des ministres arabes des télécommunications et de l'information, y compris la coordination et la conjugaison des efforts des Etats membres du Conseil. En effet, l'objectif est d'aboutir à une coopération étroite pour la création, le développement et l'amélioration des services postaux, des réseaux et des équipements postaux d'appui et des moyens techniques et de la recherche scientifique. La mise en place d'une stratégie arabe pour le développement du secteur de la poste, à travers notamment l'unification des législations, des règlements et de la terminologie et l'adoption de prescriptions techniques unies.



JOURNÉE DE FORMATION POUR LA PROMOTION ET LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE EMS AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS POSTAUX

Dans le cadre du déploiement et de la promotion du service « courrier express » au niveau des bureaux de poste, la Direction Générale d'Algérie Poste a organisé, le 22 février 2018, au niveau de son siège sis à Bab Ezzouar, une journée de formation au profit des chefs d'établissements et des chargées de la clientèle de la région d'Alger Centre sur les services « EMS », et ce, en présence du Président Directeur Général de l'EMS, M. Bensisaid Nabil, le Directeur de la Stratégie, l'Organisation et du Contrôle de Gestion M. Achacha Billel et le Directeur d'étude et d'exécution chargé du suivi et les exécutions des projets structurants, M. Guerah Samir.

Lors de son allocution d'ouverture, le directeur d'étude chargé du suivi et les exécutions des projets structurants, au nom du Directeur Général d'Algérie Poste, M. Dahmani Abdelkrim, a félicité les chargés de la clientèle pour les efforts consentis afin d'offrir un service de qualité aux clients notamment en ce qui concerne la prestation EMS offerte au niveau de 172 établissements postaux au niveau

national, ce qui a contribué à atteindre les objectifs liés à cette filiale.

Le PDG de l'EMS, M. Bensisaid Nabil, a, pour sa part, insisté sur l'importance que revêt la nouvelle stratégie de l'entreprise qui se base sur la qualité de service offert à notre clientèle à travers, entre autres, la relance du service EMS au niveau des bureaux de poste, et ce, à l'échelle nationale « l'objectif de cette journée est de sensibiliser l'assistance sur l'importance de la gestion du service EMS au niveau des 172 établissements postaux à l'échelle nationale pour une première étape, puis nous allons entamer l'opération de modernisme du système de gestion établi par le chargé de la clientèle notamment sur le plan d'envoi et d'acheminement au niveau du guichet » explique l'orateur.

Par ailleurs, le responsable de l'EMS a annoncé lors de cette rencontre qu'un programme de déploiement sur la relance du service EMS au niveau des bureaux de poste sera programmé prochainement à travers la région Est et la région Ouest.



JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA NOUVELLE PROCÉDURE DE TRAITEMENT DU COURRIER ET COLIS DU GRAND ALGER

Déploiement d'un plan d'urgence pour l'assainissement de ce segment

La Direction Générale d'Algérie Poste a organisé, le 08 février 2018, au niveau de son siège sis à Bab Ezzouar, une journée d'études et d'information sur la nouvelle procédure de traitement du courrier et du colis au niveau du grand Alger et ce, en présence des cadres d'Algérie Poste et des chefs d'établissements de la région Alger Centre, Est et Ouest.

Cette rencontre se vent, en sus de l'aspect informationnel sur les nouvelles démarches relatives au traitement du courrier-colis dans le grand Alger, une journée de sensibilisation sur l'importance de ce créneau qui reste l'essence même du métier de la poste et qui ne doit, à aucun cas, être relégué à un rang inférieur.

Ce regroupement a permis aux intervenants de mettre la lumière sur le plan de redressement d'urgence qui a été approuvé par le Directeur Général d'Algérie poste, M. Dahmani Abdelkarim. Un plan qui



s'inscrit dans le cadre des orientations et des directives du ministère de la tutelle et qui vise à entreprendre des réformes radicales aux problèmes liés aux activités courriers et colis.

Une commission a été, à cet effet, installée pour mettre en œuvre ce plan de redressement et veiller sur son application sur le terrain.

Toutefois, et avant toute action, ladite commission a pour mission de soulever les insuffisances et les principales causes ayant

conduits aux lenteurs qui entraves le bon fonctionnement de cette activité au niveau d'Alger tels que : l'absence de procédures et processus déterminant le circuit d'acheminement du courrier/colis intra et inter wilayas et le manque de moyens matériels et humains.

Le plan de redressement a été longuement débattu, les intervenants ont mis l'accent sur l'importance de la formation, le renforcement des actions de partenariat ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan d'acheminement pour booster cette activité.



ALGÉRIE POSTE SOUFFLE SA 16ÈME BOUGIE

Le Directeur Général a adressé ses vives félicitations aux travailleurs

Dans une ambiance festive et de convivialité que s'est déroulée, le 11 janvier 2018, au siège de la Direction Générale la cérémonie de la célébration du 16ème anniversaire de la création de l'entreprise Algérie Poste coïncidant, ainsi, avec le nouvel an Amazigh 2968, récemment réhabilité et consacré fête nationale par son excellence Monsieur le Président de la République. Lors de cette cérémonie, le Directeur Général, M. Dahmani Abdelkrim, a adressé ses vives félicitations

aux travailleurs qui ont consenti tous leurs efforts, durant les 16 années d'existence de l'entreprise, pour lui permettre de se hisser au plus hautes marches du podium et être une entreprise de service public moderne et citoyenne. Il a, par ailleurs, invité les postiers à doubler leurs efforts pour procurer aux citoyens des prestations postales à la hauteur de leurs attentes. Par la même occasion, le Directeur Général a exprimé ses vœux du nouvel an Amazigh à tous les algériens en se réjouissant de cette

diversité culturelle qui constitue notre civilisation laquelle repose sur le triptyque Islam, Arabité et Amazighité"



JOURNÉE D'ÉTUDES SUR LA NOUVELLE PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

Algérie Poste œuvre à décentraliser sa gestion

Le Directeur Général d'Algérie Poste, M. Abdelkarim DAHMANI, a procédé, le 01/02/2018, à l'ouverture officielle des travaux de la journée d'études portant sur la nouvelle procédure de passation des marchés au niveau de l'établissement Algérie Poste. Cette dernière a eu lieu au niveau du village des Artistes sis à Zeralda, en présence des Directeurs de Divisions, des Directeurs Centraux, des Directeurs des unités postales des 48 wilayas, en sus de l'expert conseiller auprès du Centre de l'Engineering et des Etudes Financières M. Abetroune et du conseiller juridique auprès du Ministère de la Poste des Télécommunications des Technologies et du Numérique M. Zouaoui.

Lors de son allocution d'ouverture des travaux de cette réunion, le Directeur Général de l'Etablissement a insisté sur l'importance que revêt la démarche entreprise par Algérie Poste visant la décentralisation de la gestion. Dans ce contexte, Monsieur Abdelkarim DAHMANI a déclaré : « Nous allons œuvrer à mettre à la disposition des directeurs régionaux d'Algérie Poste toutes les ressources et tous les moyens nécessaires pour une meilleure gestion locale permettant la prise de bonnes décisions, et pour une meilleure résolution des problèmes rencontrés ».

Le Directeur Général d'Algérie Poste a expliqué également que « l'objet de cette journée est de sensibiliser l'assistance sur



l'importance de la nouvelle procédure qui fixe l'élaboration, l'exécution et le contrôle des marchés financiers sur les fonds propres d'Algérie poste qui permettra ainsi une meilleure efficacité de la commande et une bonne utilisation des fonds ».

Par ailleurs, le responsable d'Algérie poste a annoncé lors de cette rencontre qu'un programme de vulgarisation et de sensibilisation sur la nouvelle procédure sera disposé prochainement à travers tout le territoire national.

Dans le même sillage, Mr DAHMANI a expliqué à l'ensemble des cadres dirigeants d'Algérie poste présents, que « l'année 2018 se veut un vrai challenge à relever notamment avec la mise en place d'un nouveau mode d'investissement qui s'inscrit dans l'approche stratégique d'Algérie Poste

visant la mutation de l'entreprise vers une entreprise moderne et innovante. Lors de cette rencontre, des présentations ont été exposées portant principalement sur l'objet de cette journée.

Cette réunion était, également, une occasion pour les directeurs régionaux de soulever les points essentiels relatifs à la mise en œuvre de ce procédé, lesquels ont reçu les explications et les précisions nécessaires pour la gestion des investissements au niveau de leurs circonscriptions.



CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE PANAFRICAINNE DES POSTES

38ème édition de la journée panafricaine des postes

A l'instar des pays africains, membres de l'UPAP, l'Algérie a célébré la 38ème édition de la journée panafricaine des postes, ayant pour thème cette année : « La Poste, infrastructure de livraison de choix pour l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement national ».

La commémoration de cette date anniversaire a été marquée par la tenue d'une journée d'étude traitant des réalisations d'Algérie Poste à l'épreuve du thème choisi par l'UPAP.



A ce titre, de par son vaste réseau postal composé de plus de 3700 bureaux de poste, aussi bien au niveau urbain que dans les zones rurales, Algérie Poste offre l'infrastructure la mieux adaptée qui permet de donner accès à un large éventail de services à tous les citoyens.

Ce réseau facilite l'inclusion sociale et le développement socio-économique du pays à travers, notamment, les services financiers et monétiques (23 millions de comptes CCP dont 942.439 comptes CCP ouverts en 2017, confection de plus de 4.300.000 cartes

Eddahabia et l'installation de 1276 GAB) ainsi que les services en ligne qui consistent en le paiement électronique des factures.

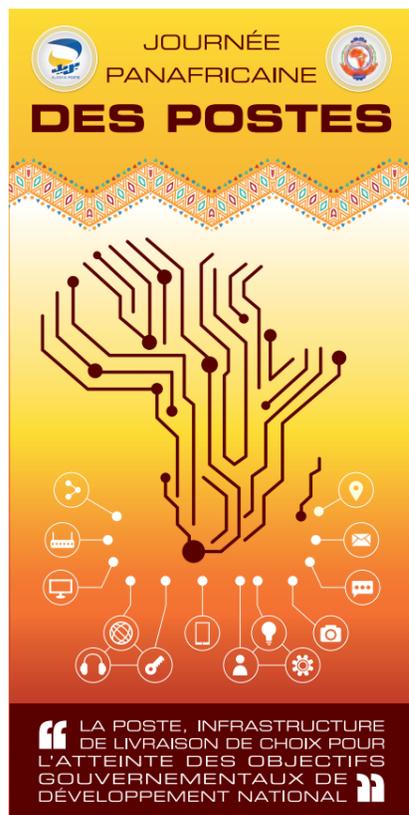
Cette journée a été marquée par la signature d'un memorandum d'entente, entre Madame Houda Imane FARAOUN, Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique et M. Younouss DJIBRINE, Secrétaire Général de l'UPAP. Ce dernier prévoit la tenue de la 37ème session ordinaire du Conseil d'Administration de cette organisation panafricaine à Alger, du 07 au 12 avril de cette année.

Il y a lieu de rappeler que l'UPAP est une institution spécialisée de l'Union Africaine composée de 44 pays, chargée de la coordination des activités de développement des services postaux en Afrique.

Par ailleurs, la commémoration de cette journée a coïncidé avec la journée nationale de la commune. A cette occasion, Algérie Poste a procédé à l'émission d'un timbre-poste consacré à cet évènement.



En effet, la commune est considérée comme la cellule de base de la démocratie locale, et pierre angulaire de l'Etat, elle est le lieu où la volonté populaire est exprimée et où les valeurs de bases de l'organisation républicaine, démocratique et populaire de l'Etat Algérien sont concrétisés.



SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS CADRES

Amélioration des prestations : Une priorité pour Algérie Poste

U ne cérémonie de signature de trois conventions de partenariat entre Algérie Poste et ses partenaires en l'occurrence la Régie Foncière de la ville d'Alger, Algérie Télécom et l'opérateur téléphonique Mobilis a été tenue le 20 janvier 2018 au siège de la Direction Générale en présence de la Ministre de



la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, le wali de la wilaya d'Alger, les walis délégués de la ville d'Alger, les directeurs des entreprises partenaires d'Algérie Poste ainsi que les cadres du secteur.

Lors de son allocution de bienvenue, le Directeur Général d'Algérie Poste, M. Abdelkrim Dahmani, s'est réjoui de ce pas qualitatif qu'Algérie Poste vient de franchir grâce à ces accords de partenariat lesquels participeront à la concrétisation des politiques des autorités publiques visant à améliorer la qualité des prestations postales. Ainsi, ajoute le premier responsable de l'entreprise, que ces partenariats portent sur la mise en application du plan relatif à la densification du réseau postal à Alger et le déploiement du paiement électronique via la carte Eddahabia.

S'agissant des conventions, celles conclues avec le groupe Algérie Télécom et l'opérateur téléphonique Mobilis consistent à offrir des services



à distance via la carte Eddahabia à l'instar du rechargement téléphonique, le paiement des factures, et ce, à travers leur web marchand.

A la même occasion, une convention a été conclue avec la Régie Foncière de la ville d'Alger et qui vise la promotion de l'état actuel des établissements postaux et leur environnement en matière de réalisation pour garantir une présence postale selon les normes de l'Union Postale Universelle.



LA MINISTRE DE LA POSTE, DES TÉLÉ-COMMUNICATIONS, DES TECHNOLOGIES ET DU NUMÉRIQUE, MME IMANE HOUDA FARAOUN À LA RADIO CHAÎNE 3

« Les résultats réalisés par les entreprises de mon secteur sont satisfaisants »

Lors de son passage sur la radio chaîne 3 dans l'émission « l'invité de la rédaction » le 21 janvier 2018, La Ministre de la Poste des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Mme Imane Houda Faraoun, a abordé les grands axes de son secteur, ses projets, ses enjeux et ses perspectives notamment, en matière d'amélioration de la qualité du service public, en évoquant avec beaucoup d'assurance, toutes les solutions qu'elle compte entreprendre sur les aspects techniques liés aux TIC et leurs développements.

En premier lieu, la Ministre a indiqué, au sujet des deux projets de loi relatifs à la Poste et Communications Électroniques et au commerce électronique présentés et examinés en commission à l'Assemblée Nationale Populaire, qu'ils seront votés dans trois semaines. Elle a précisé, par ailleurs, que ces deux projets de loi n'apportent pas des changements radicaux aux modes opératoires du commerce électronique et des TIC en Algérie, néanmoins elles suscitent quelques mises aux points et rectifications.

S'agissant du commerce électronique, la Ministre n'a pas manqué de souligner que, dans l'absence d'un cadre législatif qui est appelé à réguler et sécuriser les transactions d'un côté et à rassurer le

citoyen et protéger le commerçant d'un autre côté, ce segment d'activité ne connaîtra pas d'essor et le projet du paiement en ligne ne pourra pas se concrétiser.

Ainsi, la priorité dans cette loi est accordée au cadre législatif du commerce électronique. Par rapport à la loi relative à la Poste et Communications Electroniques, les services en lignes seront désormais régulés.

Interrogée au sujet des terminaux de paiement électroniques TPE, la Ministre a affirmé que la qualité de ces appareils est indispensable, pour cela, Algérie Poste et Géo Monétique ont décidé en première phase, d'acquérir une petite quantité de ces moyens de paiement auprès des fabricants étrangers pour les démarcher aux commerçants lesquels inciteront d'autres à adhérer à cette démarche. Toutefois, pour des raisons purement économiques, on s'est orienté vers une nouvelle solution qui porte sur des soumissions entre ces fabricants et les entreprises publiques ou bien privés en créant des partenariats technologiques ayant pour but la fabrication des TPE en Algérie.

Pour ce qui est de la banque postale, le projet est en vigueur, déclare Mme la Ministre, en expliquant que l'aspect

technique est assez complexe, une équipe jeune et motivée œuvre sans relâche pour développer ce volet, en sus du cadre réglementaire qui est en cours d'élaboration.

Au sujet des résultats réalisés par les entreprises publiques relevant de son secteur, sont également en progression, selon Mme la Ministre, qui a montré son optimisme quant à l'amélioration des prestations du secteur de la poste « Algérie poste a réalisé une augmentation de 53% des résultats par rapport à l'année dernière, où la poste a réalisé un bénéfice d'un montant avoisinant les 8 milliards de dinars. Cette année, elle a réalisé 10 milliards de résultat net bénéficiaire, qui sera en majorité orienté vers l'investissement dans le réseau, s'ajoutant à 19 milliards de dinars qu'on a obtenu, en prêt sur le fonds national d'investissement pour se doter du matériel et équipement nécessaire », a ajouté Mme Faraoun.

Evoquant le manque des préposés à la distribution, Mme Imane Houda Faraoun a montré son grand intérêt à cette problématique et annonce prochainement, l'élaboration d'un plan de recrutement objectif qui répond favorable aux besoins réels de l'entreprise et faire face à ce manque constaté en matière de ressources humaines.



37^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP À ALGER

La coordination et de la coopération interafricaine au menu

Les travaux des commissions de préparation de la 37^{ème} session ordinaire du CA de l'UPAP ont été ouverts, le 07 avril 2018, au Centre International des Conférences (CIC) « Abdelatif Rahel » d'Alger.



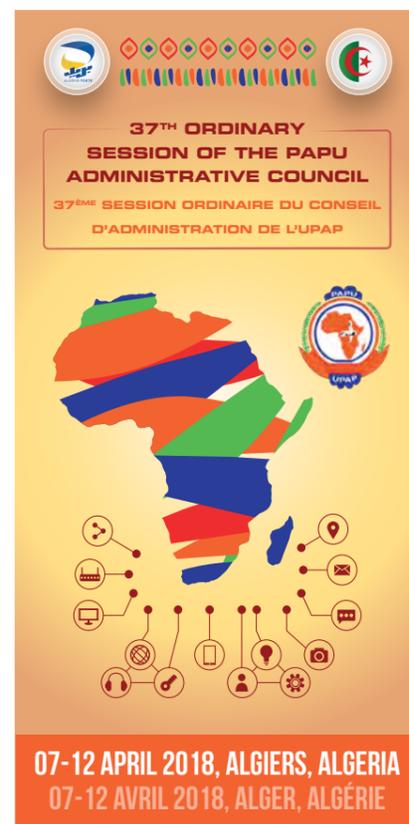
C'est le Directeur Général d'Algérie Poste, M. Abdelkarim DAHMANI, qui a donné le coup d'envoi des travaux de cette session, en présence de l'Adjoint du Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Postes M. ADULOJU, le représentant de l'ARPT, ainsi que les représentants des 44 délégations des pays membres de l'UPAP.

Plusieurs points ont été à l'ordre du jour de cette session notamment : l'adoption et la validation des résolutions

des trois commissions techniques en l'occurrence la commission stratégie, la commission exploitation et technologie et enfin la commission administration et finance ainsi que le choix du thème de la journée panafricaine de l'année 2019.

Lors de son allocution de bienvenue, l'Adjoint du Secrétaire Général de l'UPAP a tenu à exprimer sa gratitude quant aux efforts consentis par le pays hôte afin de faire de cette manifestation un lieu de rencontre et de concertation entre les pays membres de l'UPAP, il a invoqué, par ailleurs, le rôle pionnier et de leadership de l'Algérie dans le soutien de la coordination et de la coopération interafricaine.

Le Directeur Général d'Algérie Poste, M. Abdelkarim DAHMANI, quant à lui, a tenu, à manifester sa fierté et sa satisfaction concernant la tenue de cette manifestation d'une grande envergure en Algérie et déclare « Nous souhaitons, à travers cette rencontre, rassembler et renforcer l'unité de l'action commune



« africaine » et d'ajouter « notre objectif est celui d'affirmer notre volonté à aller en avant et faire face aux actuels défis ».

M. DAHMANI a, par ailleurs, expliqué que la présence des 44 délégations des pays membres de l'UPAP à cette 37^{ème} session témoigne de la volonté des participants de promouvoir le travail postal au niveau africain, sous la bannière de l'UPAP, qui veille sans relâche sur le développement du réseau postal africain et encourage toute action de réforme entreprise dans ce sens au sein du continent noir. « Nous souhaitons renforcer l'unité de l'action commune africaine, et de promouvoir la coopération entre pays membres » a-t-il conclu.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP

L'Algérie plaide pour une poste africaine intelligente

La Ministre du MPTTN, Madame Houda-Imane FARAOUN a assisté, le 10 avril 2018, à la séance plénière du CA de l'UPAP.

Lors de son allocution d'ouverture de cette séance, la première responsable du secteur a souligné l'engagement ferme et immuable de l'Algérie quant au soutien et à l'appui des actions d'association et de coopération interafricaines, ce qui permettra certainement au Continent Africain de faire face aux nombreux défis qui s'annoncent sur différents plans et domaines. Mme FARAOUN a déclaré que ce challenge ne peut être relevé que par la collaboration de tous les pays africains, en consacrant de manière optimale les potentialités de chaque pays.

Ainsi dans le domaine postal, l'Algérie propose de créer une poste africaine intelligente qui contribuera au développement du réseau postal et une zone postale commune. Le principe de la Poste intelligente est d'améliorer les prestations de services à tous les niveaux, de développer et consolider le réseau postal et de diversifier les produits postaux et financiers.

Madame la Ministre a également expliqué que le service public auquel l'Etat porte un intérêt particulier,



constitue le centre des préoccupations de son département qui veille à garantir des prestations et services de qualités, modernes et conformes aux normes internationales.

M. Abdelkarim DAHMANI, Directeur Général d'Algérie Poste, a insisté, quant à lui, sur la stratégie de la coopération africaine adoptée par l'Algérie et qui se traduit par la conclusion d'accords et de partenariats bilatéraux et régionaux, visant, explique le responsable, la



promotion de la paix et de la sécurité dans le Continent. « Le renforcement des relations économiques et la facilitation des échanges commerciaux entre pays africains aidera à améliorer les performances économiques sur les plans régional et continental et contribuera également, à l'ouverture de nouveaux marchés, ce qui est très bénéfique pour l'ensemble des pays de l'Afrique » ajouta-t-il.

En ce qui concerne la coopération africaine dans le domaine du courrier, Algérie Poste, qui est l'un des membres adhérents à l'Union Postale Africaine, accorde toujours une grande attention à la mise en œuvre des recommandations de cette organisation, visant à améliorer les services postaux et financiers, a enfin conclu le Directeur Général d'Algérie Poste.



Pour sa part, le Secrétaire Général de l'UPAP a insisté sur le rôle de la poste qui reste déterminant et qui permet souvent d'accompagner les Pouvoirs Publics dans l'accomplissement de leurs missions qui se traduisent d'abord par l'atteinte des objectifs gouvernementaux, puis ceux concernant le développement durable du continent.

Le Directeur Général de l'UPU, n'a pas manqué, de son côté, de souligner que l'Algérie a, à maintes fois, démontré sa volonté à booster les relations entre les pays du Continent Africain. « Cette



rencontre témoigne du grand engagement de l'Algérie dans ce sens et qui est d'ailleurs très apprécié par l'Union Postale Universelle ». Toutefois, le patron de l'UPU a appelé les pays africains à concentrer tous les efforts afin de trouver un consensus autour des réformes recommandées par son institution et d'œuvrer à les concrétiser sur le terrain.

ALGÉRIE POSTE LANCE LE NOUVEAU SERVICE « BARIDI MOB »

La nouvelle application mobile d'Algérie Poste

A l'occasion de la tenue de la 37^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Postales UPAP en Algérie, Algérie Poste a lancé, hier, le 10 avril 2018, une nouvelle prestation « Baridi Mob » et ce, en présence de Madame la Ministre de la Poste des Télécommunications, des Technologies



et du Numérique Mme HOUDA IMENE FERAOUN, le Ministre du Commerce Monsieur : DJELLAB SAID, M. Bishar Hussein, Directeur Général de l'UPU, le Secrétaire d'Etat du Transport et des Télécommunication de la République de la Guinée équatoriale, le Secrétaire Général de l'UPAP M. Younouss Djibrine, les Chef des délégations des pays membres de l'UPA, le Directeur Général d'Algérie Poste M. DAHMANI ABDELKARIM ainsi que les cadres dirigeants du secteur de la Poste et des télécommunications.

Les hôtes conviés au diner offert à leur honneur, ont pu découvrir le nouveau service Baridi mob à travers une vidéo présentée expliquant les étapes à franchir afin d'adhérer à cette prestation qui consiste en une application mobile qui permet de suivre toutes les informations financières et

et d'effectuer différentes transactions à l'aide d'un appareil mobile.

Cette nouvelle solution fournit ainsi plusieurs services à savoir : un accès sûr et pratique au compte postal à tout moment via un appareil mobile, des options de gestion des comptes et des cartes, une gestion flexible des paiements et des transferts d'argent, l'affichage de l'historique des relevés, l'accès aux services d'information fournis par Algérie Poste.

Aussi, pour faire connaître Algérie Poste, les délégations africaines



participantes, ont assisté à une projection d'un film documentaire portant sur la réforme du secteur postal et la démarche de développement d'Algérie Poste, entreprise depuis sa création. Cette vidéo a été suivie par un exposé détaillé illustré par des chiffres et des indicateurs clés, mettant en exergue les grands axes de développement d'Algérie Poste en l'occurrence ses activités, les diverses prestations et services à distance, ses projets et enfin ses perspectives.



Les convives ont été, par la suite, invités à déguster les saveurs de la gastronomie algérienne sous le rythme des morceaux musicaux interprétés par le groupe andalous de Leila Boursali et la troupe Ouled Hadja Maghnia, lesquels ont créé une ambiance exceptionnelle.



ALGÉRIE POSTE INNOVE : UN BUS EN GUISE D'UN BUREAU DE POSTE ITINÉRANT

Le bus postal Mobile à la promenade des Sablettes

Rester proche de ses clients pour mieux les servir est une des « doctrines » qu'Algérie Poste s'attèle à appliquer. Ainsi, pour ce mois sacré du Ramadhan, l'Entreprise a lancé le premier bureau de poste mobile qui s'est installé dans un premier lieu aux « Sablettes », à Alger.



Ce bureau de poste itinérant offre, au grand bonheur des promeneurs, et depuis le 24 mai dernier, tous les services financiers et postaux similaires à ceux disponibles au niveau d'un établissement postal. Rencontré sur lieux, le Directeur de l'UPW Alger Est, M. Djamel BOUKHEROUBA, nous a expliqué que ce bureau itinérant, doté

d'une connexion internet par satellite et mobiconnect, ouvrira ces portes durant tout le mois du Ramadhan et ce, de 21h à minuit.

Ainsi, les clients peuvent effectuer toutes les opérations postales comme dans un bureau ordinaire. Le constat est visible, explique M. BOUKHEROUBA, les gens sont, à l'unanimité, ravis de cette initiative « Certains ont même pris des photos souvenir devant le bus pour éterniser ces moments » se réjouit-il.

Evoquant l'organisation au sein de ce bureau de poste atypique, le DUPW explique que, pour cette phase pilote, ce bus est un bureau annexe rattaché à la RP de Hussein Dey, deux guichetiers lui sont affectés pour servir les clients, par la suite, il fonctionnera en un véritable bureau de poste qui aura son propre receveur et sera doté d'un code comptable et d'un compte CCP. « Il faut dire que ce bus est très bien sécurisé, il a un système anti intrusion et des



caméras de surveillance, il peut sillonner tout le territoire national en accomplissant sa mission de bureau de poste itinérant » insiste le responsable et d'ajouter « depuis son déploiement ici aux Sablettes, il y a eu des opérations de retrait, de versements et des commandes de code confidentiel, nous attendons plus d'affluence durant les jours à venir ».

Ahmed, un habitué des Sablettes qui vient chaque soir se dégourdir les jambes après el Iftar, nous avoue être surpris de voir un bus transformé en bureau de poste sur ces lieux avant d'ajouter « j'applaudis vraiment l'initiative d'Algérie Poste qui reste très louable car elle confirme que cet établissement œuvre davantage pour se rapprocher au plus près du citoyen. Toutefois, mon souhait et que cette expérience soit généralisée pour toucher tout le territoire national notamment dans les endroits les plus reculés du pays ». Narimane, une citoyenne venue accompagnée par sa mère pour faire quelques pas dans les allées des Sablettes, a ralenti sa cadence devant le bus et lance « c'est génial, un bureau de poste dans les Sablettes !!! » puis elle a ajouté « cette expérience se répond dans d'autres endroits à grande affluence pour que le citoyens soit servi sur place à des heures tardives de la journée. Merci Algérie Poste ».



CONCOURS ARTISTIQUE À L'UNIVERSITÉ MOULOUD-MAMMERI DE TIZI OUZOU

Algérie Poste encourage les jeunes talents

Parrainé par Algérie Poste, le grand concours culturel organisé par l'université de Mouloud Mammeri s'est tenu, le 28/02/2018 à son auditorium en présence de nombreux invités du monde de la culture à l'image du grand chanteur Kaci Boussad, Salah khedem, le fils de feu Chérif kheddoum, le chanteur Agraw Boujemaa et l'homme de théâtre Tayeb Bouamer ainsi que des membres de la famille universitaire.

Dans son allocution de bienvenue, le Pr Abderrazak Idir, vice-recteur à la recherche scientifique et la post-graduation a mis en avant l'intérêt de ce grand rendez-vous culturel et universitaire, de la culture dans la vie quotidienne « la science conjuguée à l'art est une voie vers la créativité et plusieurs études scientifiques nous renseignent sur les bienfaits de l'art sur la santé physique et mentale » explique-t-il.



Après plusieurs heures de compétition laquelle s'est déroulée devant un juré de grand niveau spécialisé chacun dans sa discipline, la délibération a finalement été tombée en fin de journée pour décerner les cadeaux offerts par le sponsor officiel Algérie Poste aux heureux lauréats.

Ainsi, Algérie Poste réitère son appui et son ultime soutien aux activités culturelles et scientifiques qui visent à encourager et à booster la créativité et l'innovation au sein de la jeunesse algérienne.



CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DE LA LANGUE MATERNELLE À TAMANRASSET

Oblitération premier jour du timbre-poste

Dans le cadre de la commémoration de la Journée Internationale de la Langue Maternelle, la Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Mme. Houda Imane Faraoun, a procédé, conjointement avec le Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Amazighité (HCA) M. Si El Hachemi Assad, et le wali de la wilaya de Tamanrasset, M. Doumi Djillali, le 21 Février 2018, à la Maison de Jeunes de ladite wilaya, à l'oblitération premier jour du timbre-poste émis à cette occasion en présence d'une délégation des cadres du secteur ainsi ceux de la wilaya hôte.

Placée, cette année, sous le thème : « Préservation de la diversité linguistique dans le monde et promotion du multilinguisme en vue de réaliser les objectifs de développement durable », cette journée a été, pour rappel, proclamée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Novembre 1999, en hommage au peuple Bengali, et célébrée chaque année depuis le 21 Février 2000 afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme. Algérie Poste, à travers cette nouvelle émission philatélique, prouve, encore une fois, sa volonté et sa détermination à la préservation et la promotion de la richesse culturelle et linguistique de notre pays.



VISITE DE TRAVAIL À LA WILAYA DE MASCARA

Inauguration de deux nouveaux bureaux de poste



La Ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Mme Houda-Imane FARAOUN, a effectué, le mardi 20 mars 2018, une visite d'inspection et de travail dans la wilaya de Mascara, durant laquelle elle a inauguré et inspecté plusieurs infrastructures et projets relevant du secteur.

A ce titre, Madame la Ministre a procédé à l'inauguration de deux bureaux de poste dans les communes de Mascara et Ghriiss, et deux autres bureaux récemment réhabilités, au niveau du chef lieu de la Wilaya et la commune de Sig.

Ces infrastructures contribueront au renforcement du réseau postal de la Wilaya qui compte dorénavant 94 bureaux. Ils permettront, également, d'améliorer, à la fois, la densité postale de la Wilaya qui se situe légèrement au-dessous de la moyenne nationale, avec un bureau de poste pour 10000 habitants, et la qualité du service public fourni au citoyen.



REPORTAGE SUR LA NOUVELLE PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

Algérie poste a procédé, le 01 février 2018, à l'ouverture officielle des travaux des marchés au niveau de l'établissement postal sis à Zéralda, et ce afin de vulgariser une nouvelle procédure des marchés et apporter une meilleure adaptation au le code des marchés public.

Cette nouvelle procédure intervient dans le but de clarifier les procédures de passation des marchés de l'EPIC Algérie Poste et d'apporter une certaine souplesse sur l'exécution et le contrôle des marchés financés sur les fonds propres de l'entreprise et ce, pour une meilleure efficacité de la commande et une utilisation efficiente des fonds.

Par ailleurs, une direction centrale des marchés a été, récemment, créée afin d'accompagner cette nouvelle procédure qui implique la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation et de sensibilisation à travers une formation sur les textes d'applications.

Pour une meilleure compréhension de ces changements qui ont touchés les procédures de passation des marchés, M. Benyoub Haj Ahmed, Directeur central des marchés a eu l'amabilité de nous recevoir dans ses bureaux pour une interview :

1- Algérie Poste a procédé, depuis peu, à une révision de ses procédures de passation des marchés, s'agit-il d'une mise à jour ? Quels sont les changements apportés sur l'ancienne procédure :

Enfaite, il s'agit d'une refonte totale de la procédure de passation des marchés de l'EPIC Algérie Poste, cette nouvelle procédure est caractérisée par :

- Une meilleure adaptation à la réglementation relative aux marchés publics (décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015) ;

- Une structuration cohérente des titres et chapitres, et un enchaînement logique des dispositions, ce qui permet une facilitation de lecture et de compréhension ;
- Un encadrement détaillé des différentes procédures de préparation, passation, exécution et contrôle des marchés ;
- Une Certaine souplesse au profit des les services contractant pour une réalisation efficace de leurs programmes de fonctionnement et d'investissement, notamment lorsqu'il s'agit des prestations courantes et à caractère répétitif ;
- Introduction d'une clause de tolérance permettant d'éviter les infirmités et les annulations des procédures, lorsqu'il s'agit des motifs de forme et n'affectant pas les principes fondamentaux régissant les marchés;



- Introduction de l'appel à manifestation d'intérêt, comme mode de passation qui permet la prise en charge de certaines procédures particulière (Ex : la passation des conventions de partenariat, et qui ne sont pas des marchés au sens de la procédure, constitution de Short Liste et/ou fichier des opérateurs économiques...)
- Rédaction de la procédure en deux langues (Langue Nationale : Arabe, et langue française).

2- Des journées d'information et de formation ont été tenues et se poursuivront au profit de l'ensemble des postiers concernés par cette nouvelle procédure, pouvez-vous nous en dire plus ? Est-ce que ce programme de formation est suffisant pour pouvoir appliquer convenablement

cette nouvelle procédure notamment au niveau des upws ?

- Sur l'initiative de M. le Directeur Général, des journées d'information et de vulgarisation sont programmées au niveau des différentes régions du pays. Nous avons réalisé 5 régions, et il en reste 3 régions.
- Ces journées sont destinées aux responsables chargés de la passation, l'exécution et le contrôle des marchés dans l'Unité Postale. Elles ont pour objectif, l'explication des dispositions de la nouvelle procédure, la facilitation de leur mise en application, l'unification des pratiques en la matière au niveau de toutes les unités et la prise en charge des préoccupations des concernés par l'application de cette nouvelle procédure.
- Une journée d'information n'est pas suffisante pour la maîtrise des procédures relatives à la passation, l'exécution et le contrôle des marchés. Des formations spécialisées sont envisagées, elles seront programmées en concertation avec la Direction centrale de la Formation.

3- Après la mise en application de cette procédure de passation des marchés, est ce qu'un système de suivi est prévu afin de de pouvoir évaluer et de s'assurer de la pertinence de ces nouvelles procédures ?

- Cette procédure de passation des marchés de a prévu, dans son Titre cinq (5), un mécanisme qui permet le suivi et bon application de ses différentes dispositions. Ce mécanisme a été concrétisé par la mise en place d'une Direction centrale des marchés, chargée, en autres, du suivi de tous les dossiers relatif aux marchés de l'Établissement, l'assistance des services contractant dans les différentes étapes de passation des marchés, faciliter la mise en pratiques des dispositions de cette nouvelle procédure de passation des marchés (les missions de cette nouvelle structure sont citées à l'article 193 de la procédure). ■■■

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Art. 04 . — Aux termes de la présente loi, on entend par :
« capitaux » : les fonds et biens de toute nature, corporels ou incorporels, notamment mobiliers ou immobiliers, acquis par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement et les documents ou instruments juridiques sous quelque forme que ce soit, y compris sous forme électronique ou numérique, qui attestent un droit de propriété ou un intérêt sur ces biens, dont notamment les crédits bancaires, les chèques, les chèques de voyage, les mandats, les actions, les titres, les obligations, les traites et les lettres de crédit ;

« infraction d'origine » : toute infraction pénale, même commise à l'étranger, ayant permis à ses auteurs de se procurer les biens prévus par la présente loi ;

« assujettis » : les institutions financières et les entreprises et professions non financières ayant

l'obligation de faire la déclaration de soupçon.

« institution financière » : toute personne physique ou morale qui exerce à titre commercial une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client :

1. Réception de fonds et d'autres dépôts remboursables,
2. Prêts ou crédits,
3. Crédit-bail,
4. Transfert d'argent ou de valeurs,
5. Émission et gestion de tous moyens de paiement,
6. Octroi de garanties et souscription d'engagements,
7. Négociation et transaction sur :

a) les instruments du marché monétaire,

b) le marché des changes,

c) les instruments sur devises, taux d'intérêts et indices,

d) les valeurs mobilières,

e) les marchés à terme de marchandises,

8. La participation à des émissions de valeurs mobilières et prestation de services financiers connexes,

9. la gestion individuelle et collective de patrimoine,

10. La conservation et l'administration de valeurs mobilières, en espèces ou en liquide, pour le compte d'autrui,

11. Les autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte d'autrui,

12. La souscription et le placement d'assurance vie et d'autres produits d'investissement en liaison avec une assurance,

13. Le change de monnaie et de devises étrangères,

« entreprises et professions non-financières » toute personne physique ou morale qui exerce des activités hors celles pratiquées par les institutions financières notamment les professions libérales réglementées et plus particulièrement les avocats lorsque ceux-ci font des transactions à caractère financier au profit de leurs clients, les notaires, les huissiers, les commissaires-priseurs, les experts-

comptables, les commissaires aux comptes, les comptables agréés, les courtiers, les commissionnaires en douanes, les intermédiaires en opérations de bourse, les agents immobiliers, les prestataires de services aux sociétés, les concessionnaires d'automobiles, les paris et jeux, les marchands de pierres et métaux précieux, d'objets d'antiquité et d'ouvrages d'art, ainsi que les personnes physiques et morales qui, notamment dans le cadre de leur profession, conseillent et/ou réalisent des opérations entraînant des dépôts, des échanges, des placements, conversions ou tout autre mouvement de capitaux,

« terroriste » : toute personne qui commet ou tente de commettre des actes terroristes par tout moyen, directement ou indirectement, illégalement et délibérément ; participe en tant que complice à des actes terroristes ; organise des actes terroristes ou donne instruction à d'autres d'en commettre ; contribue à la commission d'actes terroristes par un groupe de personnes agissant dans un but commun lorsque cette contribution est intentionnelle et vise à réaliser l'acte terroriste ou qu'elle est apportée en ayant connaissance de l'intention du groupe de commettre un acte terroriste,

« organisation terroriste » : tout groupe de terroristes qui : commet ou tente de commettre des actes terroristes par tout moyen, directement ou indirectement, illégalement et délibérément ; participe en tant que complice à des actes terroristes ; organise des actes terroristes ou donne instruction à d'autres d'en commettre ; contribue à la commission d'actes terroristes par un groupe de personnes agissant dans un but commun lorsque cette contribution est délibérée et vise à favoriser l'acte terroriste ou qu'elle est apportée en sachant l'intention du groupe de commettre un acte terroriste.

« personne politiquement exposée » : tout étranger nommé ou élu, qui exerce ou a exercé en Algérie ou à l'étranger, d'importantes fonctions législatives, exécutives, administratives ou judiciaires),

« organe spécialisé » : désigne la cellule de traitement du renseignement financier prévue par la réglementation en vigueur,

« autorités compétentes » : les autorités administratives et les autorités chargées d'appliquer la loi,

et celles chargées de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, y compris les autorités de surveillance,

« gel et/ou saisie » : interdiction temporaire du transfert, de la conversion, de la disposition ou du mouvement de biens, ou le fait d'assurer temporairement la garde ou le contrôle de biens sur décision judiciaire,

« bénéficiaire effectif » : la ou les personnes physiques qui, in fine, possèdent ou exercent un contrôle sur le client et/ou la personne pour laquelle une transaction est effectuée. Il comprend également les personnes qui exercent en dernier ressort un contrôle effectif sur une personne morale ». ■■■



L'UPU SIGNE UN MÉMORANDUM D'ACCORD AVEC L'OTIF

Source : Union Postale Universelle

L'Union postale universelle et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) ont signé un mémorandum d'accord, le 26 janvier 2018, pour faciliter la coopération en matière de transport ferroviaire international des envois postaux.

Le Directeur général de l'UPU, Bishar A. Hussein, a signé le mémorandum d'accord avec le Secrétaire général de l'OTIF, François Davenne.

Ce mémorandum formalise les relations de travail entre les deux organisations, qui ont toutes les deux des intérêts dans l'acheminement par rail des envois postaux de la Chine vers l'Europe. Il leur permettra d'échanger des connaissances et de créer, au besoin, des groupes de travail afin de préparer des recommandations et des orientations pour la coopération.

«Avec l'essor du commerce électronique transfrontalier, il est plus que jamais important pour les partenaires de la chaîne logistique de répondre aux exigences des clients qui veulent une distribution des marchandises rapide, fiable et peu coûteuse. Le développement de couloirs ferroviaires pour le transport du courrier postal est une option attrayante que nous sommes impatients d'explorer avec l'OTIF» a déclaré le Directeur général de l'UPU, Bishar A. Hussein. Le Directeur général de l'UPU a signé le mémorandum avec le Secrétaire général de l'OTIF, François Davenne, au Bureau international de l'UPU, le 23 janvier.



Le Directeur général de l'UPU, Bishar A. Hussein, signe le mémorandum d'accord avec le Secrétaire général de l'OTIF, François Davenne

LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES DANS LE SECTEUR POSTAL

Source : Union Postale Universelle

Les catastrophes naturelles et le secteur postal : conséquences et réaction

Les catastrophes naturelles se sont multipliées dans le monde et ont eu des effets dévastateurs sur les populations et les infrastructures, notamment sur les réseaux postaux. Les catastrophes naturelles ont des répercussions directes sur les services postaux publics: infrastructure, véhicules et équipements endommagés, perte d'envois postaux et de données des clients, voire pertes humaines. Autant d'éléments qui entraînent l'interruption ou le ralentissement de cet important canal d'échanges et de communication.

Toutefois, lors de catastrophes, les services postaux jouent souvent un rôle important dans les interventions d'aide. En raison de l'étendue du réseau qui peut servir de points de distribution pour les fournitures d'urgence.

Une politique mondiale pour le secteur postal

L'UPU s'est engagée à appuyer les mesures des Nations Unies pour la réduction des risques liés aux catastrophes. Depuis 2013, l'UPU élabore une politique mondiale de gestion des risques liés aux catastrophes pour cohérente avec les principaux instruments internationaux que sont le «Cadre d'action de Hyogo» et le plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Ce plan encourage les institutions spécialisées des Nations Unies à intégrer à leurs activités les questions du changement climatique et de la gestion des risques liés aux catastrophes.

Ces stratégies contribueront à améliorer la capacité de résilience du réseau postal et à le placer au cœur des mesures déployées au niveau national pour faire face aux catastrophes naturelles.

FORUM DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ÉTATS ARABES : ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES TIC

Source : Union Postale Universelle

Les intervenants au Forum régional de développement pour les Etats arabes ont plaidé en faveur d'un large déploiement et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour une maîtrise optimale des changements climatiques. Le spécialiste en climatologie, M. Keith Dickerson, a indiqué que «les changements climatiques ont de graves répercussions sur l'environnement et que l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur les changements climatiques, en particulier, sont des questions de préoccupation croissante».

«Les TIC offrent de nouvelles possibilités d'atténuer et de s'adapter aux changements climatiques», a-t-il dit, ajoutant que les TIC aident à surveiller et à analyser les variations climatiques à court et à long terme. Il a appelé le Monde arabe à échanger les expériences et à acquérir des outils et mécanismes à même de permettre l'élargissement des TIC à tous les domaines afin de protéger l'environnement et réduire les émissions de carbone.

De son côté, le directeur du bureau développement au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Brahima Sanou, a appelé à «mettre en œuvre les initiatives issues de la Conférence mondiale de développement des Télécommunications (CMDT-17)», tenue à Buenos Aires (Argentine) en 2017, afin de mieux maîtriser notamment les changements climatiques et les télécommunications d'urgence. Il a également plaidé «en faveur de la mise en œuvre des autres initiatives régionales arabes», telles que l'inclusion financière numérique, le développement de l'internet des objets, la réalisation de villes intelligentes (Smart-Cities) et l'encouragement de l'innovation et l'entrepreneuriat en optant pour l'introduction tous azimuts des nouvelles technologies. Rappelant que la CMDT-17 a proposé d'allouer 30 millions de dollars pour la mise en œuvre de ces initiatives, il a fait savoir que les participants au forum d'Alger vont examiner cette question qui va être soumise au prochain Conseil de l'UIT qui se tiendra entre les 17 et 27 avril prochain.

Lors des débats, il a été relevé l'impératif de lutter contre les changements climatiques, en encourageant la conclusion de partenariats public-privé pour mettre au point des technologies plus économes en énergie, telles que les énergies renouvelables, principalement les énergies éolienne et solaire. «Les nouvelles technologies, qui devraient ouvrir la voie à une nouvelle génération de produits dont le bilan énergétique est moins nocif, permettront d'éviter des déplacements et d'améliorer l'efficacité de la répartition des biens tout en économisant du combustible», ont-ils estimé.

Le Forum régional de développement pour les Etats arabes, qui s'étale sur deux jours, intervient en «application des résolutions de la Conférence pléniptentiaire tenue à Busan (République de Corée) en 2014, et conformément aux décisions approuvées lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), tenue à Buenos Aires (Argentine) en 2017». Organisé par le bureau régional arabe de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sous le thème «Les TIC au service des Objectifs du développement durable : Vers la mise en œuvre des résultats de la CMDT-17», le Forum régional de développement pour les Etats arabes a pour principal objectif «l'évaluation des orientations stratégiques pour le programme opérationnel régional pour la période 2018-2021».

Mme Faraoun : « Adopter une vision stratégique commune, un impératif »

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane-Houda Faraoun, a souligné, lors du Forum régional de développement pour les États arabes, la nécessité d'accélérer davantage le déploiement et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin de réduire la fracture numérique et réaliser les Objectifs du développement durable (ODD). La réponse aux aspirations des peuples de la région dans l'utilisation des outils offerts par les technologies de l'information et de la communication constitue des défis qu'il y a lieu d'inscrire dans les stratégies des pays de la région pour la réalisation des ODD, a indiqué Mme Faraoun dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Fouad Belkacem. Elle a souligné, dans ce sens, l'impératif d'adopter une «vision stratégique commune» en matière de nouvelles technologies qui connaissent un développement rapide, à l'instar de l'internet très haut débit fixe et de l'internet mobile de 5e génération. «Nous sommes appelés à concrétiser les engagements adoptés en vertu de la déclaration de Buenos Aires, notamment sur les points relatifs à l'encouragement de l'innovation en matière de communication dans les zones reculées, l'échange d'expériences et de coopération internationale, dans le but d'améliorer la communication au profit des pays les moins développés et la protection des données personnelles, la garantie de la fiabilité et de la sécurité des réseaux et des services dans le domaine des TIC», a-t-elle rappelé. Dans ce cadre, Mme Faraoun a indiqué que les perspectives auxquelles aspire l'Algérie, dans le cadre du programme du Président de la République en matière de déploiement des TIC à travers le territoire national, accordent une importance particulière à la ressource humaine, assurant que l'Algérie a inscrit, dans sa stratégie nationale, le développement des technologies de l'information et de la communication comme «un axe prioritaire basé sur la mise en place d'infrastructures de télécommunications au service du citoyen». Elle a cité, dans ce cadre, les projets de réalisation de deux câbles en fibre optique maritimes qui permettront de sécuriser et garantir un haut débit d'internet à l'ensemble du territoire national, le projet transsaharien en fibre optique et les lancements de satellites renforcés récemment par celui de télécommunications Alcomsat-1, ce qui contribuera certainement à promouvoir le développement économique et l'amélioration du niveau de vie de la population dans les zones reculées, notamment dans les pays voisins.

Les travaux du Forum régional de développement pour les Etats arabes sur le thème «Les TIC au service des Objectifs du développement durable», organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT), ont pour principal objectif l'évaluation des orientations stratégiques pour le programme opérationnel régional pour la période 2018-2021. Ces cinq initiatives sont l'environnement, changements climatiques et télécommunications d'urgence, l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications et des TIC, l'inclusion financière numérique, internet des objets, villes intelligentes (Smart-Cities) et méga-données (Big Data), innovation et entrepreneuriat. (APS)



SELON L'UPU: EMS CHAMPION POSTE ALGÉRIE GAGNE 62 PLACES EN 2017

L'opérateur EMS Champion poste Algérie, filiale d'Algérie Poste, a gagné 62 places en une année, en se hissant de la 158e à la 96e place sur un total de 198 établissements équivalents dans le monde, selon le rapport établi par l'Union postale universelle (UPU), institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies dans le domaine postal, portant sur les réalisations mondiales de l'année 2017.

EMS Algérie (Express Mail Services) a gagné 62 places en une année, en se hissant de la 158e à la 96e place, sur un total de 198 établissements équivalents (EMS) dans le monde, précise L'UPU qui vient de communiquer les dernières statistiques inhérentes aux performances de la coopérative Algérie dans le monde.



L'opérateur national a ainsi amélioré sa position au niveau régional, en occupant la 5e position parmi les pays arabes et la 12e position en Afrique, selon ce rapport qui permet de constater les performances «très appréciables» réalisées par EMS Champion poste Algérie en matière de qualité de service durant l'année 2017. «Cette amélioration du positionnement est le résultat d'un effort d'optimisation qui a porté, notamment le paramètre de mesure de la performance en matière de temps de livraison par colis, tout en étant à l'écoute du client avec un indice de qualité de réponse de 88 %».

Source : Algérie Focus

ALGÉRIE POSTE : PERMANISATION DE PRÈS DE 5600 EMPLOYÉS

Algérie Poste a procédé à la permanisation de 5584 employés exerçant au sein de l'entreprise en tant que contractuel. Une nouvelle qui a été, bien évidemment, reçue avec satisfaction par ces quelques milliers d'éléments qui disposaient jusque-là de contrats à durée déterminée (CDD). Ils avaient été recrutés par le biais du contrat de travail aidé (CTA) ou du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).

La décision de les régulariser a été prise par le conseil d'administration de l'entreprise au mois de juillet dernier. Pour dire qu'Algérie Poste procède graduellement à l'élimination de l'emploi temporaire avec l'objectif de les titulariser tous d'ici 2019.

A titre d'exemple, «durant l'année 2017, quelque 641 recrutés dans le cadre du DAIP ont bénéficié de CTA et 632 autres dans le cadre des CTA ont bénéficié de contrats à durée indéterminée (CDI)», indique dans un communiqué AP, avant d'ajouter : «Dans le cadre du programme tracé pour 2018, AP a poursuivi l'opération d'insertion progressive des employés recrutés en CDD, via un deuxième quota comprenant le transfert de 584 contrats dans le cadre du DAIP en CTA et 502 CTA en CDI».

Selon l'entreprise, il reste encore 3225 à disposer de CDD.

Si par le passé, Algérie Poste a vécu des difficultés financières, aujourd'hui il semble que sa situation s'est améliorée. En 2017, l'entreprise a dégagé un résultat net de plus de 7 milliards de dinars. L'entreprise va également procéder au recrutement de centaines d'employés cette année, comme annoncé il y a quelques mois par la ministre de la Poste, des TIC et du Numérique, Houda Imane Faraoun.

Source : APS

ITALIE : 570 KG DE COURRIER VOLÉ RETROUVÉS CHEZ UN FACTEUR

Source : La Depeche.fr

Il a été surnommé le « facteur infidèle » par la presse italienne. Lundi 29 janvier, la police transalpine a retrouvé chez un facteur de la province de Vincence pas moins de 573 kg de courrier non distribué. Une demi-tonne de factures, cartes postales ou encore lettres qui attendaient de rejoindre leurs destinataires depuis plusieurs années. Depuis 2010, l'homme stockait ces courriers chez lui et dans un garage de location.



Les bénévoles d'un centre de recyclage ont eu la puce à l'oreille quand ils ont récupéré 25 boîtes d'envoi de la poste italienne provenant du garage de location qui venait d'être vidé. Ils ont alors prévenu la police qui a procédé à l'interpellation du facteur. On ignore encore les raisons qui ont pu pousser ce dernier à « collectionner » toutes ces lettres. En attendant les conclusions de l'enquête interne, l'homme a été suspendu. La Poste italienne a assuré que tous les courriers « en attente » seraient remis à leurs destinataires.

JAPON : UNE BOÎTE AUX LETTRES À 10 MÈTRES DE PROFONDEUR

Source : Easy Voyage

Au lieu d'aller dans un bureau de poste traditionnel, les habitants de la préfecture de Wakayama au Japon doivent... plonger ! Leur boîte aux lettres se situe à 10m sous la surface de l'océan et pour y accéder il faut se jeter à l'eau. Il existe plusieurs postes sous-marines, mais celle-ci est la plus profonde !



En 1999, la ville de Susami au Japon cherchait à développer sa notoriété touristique. Le postier de l'époque, Toshihiko Matsumoto, a donc eu une idée originale : installer une boîte aux lettres sous l'océan. On peut envoyer ses cartes à 10m de profondeur. En collaboration avec le club de plongée local, elle reçoit plus de 1500 lettres par an. Tous les jours, un employé du club vient relever le courrier et l'amène au bureau de poste.

Depuis sa création, 38 000 lettres ont été envoyées ! Seuls les plongeurs peuvent envoyer leur courrier. Pour que l'océan ne détruise pas les cartes postales, ils doivent écrire sur un papier spécial avec des feutres indélébiles. La boîte en elle-même est changée tous les 6 mois pour éviter la corrosion.



2018 TOUS CONTRE LA VIOLENCE

La violence physique est un phénomène ancien dans les sociétés, générant des conséquences néfastes sur la communauté. Elle a évolué considérablement et s'est diversifié. D'aucuns pensent que la violence consiste uniquement en la violence physique; or elle prend plusieurs autres formes encore plus dures que les coups et plus difficiles à panser que les blessures corporelles.

La violence contre les enfants : L'enfant est exposé à la violence physique et verbale; il vit, ainsi, dans la peur et souffre de plusieurs maladies psychiques affectant sa vie et son avenir.

La violence contre la femme : La femme est la plus soumise à la violence, car les us et les coutumes la contraignent au silence face aux différentes formes de violence.

Différents formes de violence

- 1. Violence physique :** C'est la forme de violence la plus connue et la plus visible. Elle se manifeste par des coups et des actes donnant lieu à un préjudice corporel.
- 2. Violence sexuelle :** Dans cette forme de violence, la personne est contrainte pratiquer, sans aucun consentement, un acte sexuel. Elle peut ne pas se manifester nécessairement par un rapport complet, mais expose la victime à tous types de violation.
- 3. Violence psychique :** C'est une violence qui engendre des conséquences sur la personne. Elle se manifeste par des paroles ou des actes provoquant chez l'autre un sentiment d'infériorité.
- 4. La violence psychologique :** Il s'agit de menaces, de commentaires ou de vils comportements ayant pour but le contrôle de l'attitude d'autrui, tout en provoquant chez lui la peur et l'angoisse.
- 5. Violence spirituelle :** C'est lorsqu'une personne exploite une autre personne à travers ses croyances spirituelles ou religieuses pour l'orienter et dominer son attitude. C'est, aussi, le dénigrement de ses croyances religieuses ou la tentative de le contraindre à changer de confession ou son empêcher d'exercer leurs cultes et croyances religieuses.
- 6. La violence verbale :** C'est l'une des formes de violence les plus répandues, que l'auteur en soit conscient ou non. Il s'agit d'injures écrites ou de propos blessants envers autrui.
- 7. La violence matérielle :** Cette forme de violence est visible lorsqu'une personne dispose du revenu matériel d'une autre personne sans son consentement ou en fait mauvais usage.
- 8. La négligence :** Elle survient sans que son auteur ne s'en aperçoive. Ses conséquences sont néfastes sur l'état psychique de l'individu surtout s'il la subit depuis son enfance.

Dessin : K Krim

Valeur faciale : 25 DA

Format : 42 x 36,5

Imprimeur : Editions Populaires de l'armée.

Procédé d'impression : offset

Document philatélique : Une enveloppe 1er jour à 7,00 DA avec oblitération 1er jour illustrée

Vente 1er jour : Mardi 02 et Mercredi 03 Janvier 2018 dans les 48 recettes principales des postes situées aux chefs-lieux de wilaya.

Vente générale : Jeudi 04 Janvier 2018 dans tous les bureaux de poste.

LES NOUVELLES VILLES

L'Algérie a adopté ces dernières années de nouveaux programmes de logements afin de relever la conception urbanistique au processus de développement et d'aménagement des exigences de la ville moderne.

La Nouvelle Ville de Sidi Abdellah: située à 25 km à l'ouest d'Alger, s'étend sur 2000 hectares formés d'un paysage « collinaire » très calme et agréable, qui dispose de vues imprenables (versant sud sur les montagnes, versant nord sur la mer).

Sidi Abdellah, est le nouveau pôle urbain attractif d'Alger. Son rôle majeur est d'être un lieu de compétitivité, d'innovation et d'excellence qui assurera le rééquilibrage de la croissance métropolitaine algéroise. La ville nouvelle à des vocations :

- Résidentielle
- Technologies de l'Information et de la communication
- Technologies Avancées
- Santé de pointe et biotechnologies
- Formation et recherche scientifique
- Détente et loisirs

La Nouvelle Ville de Ali Mendjeli : située du côté ouest du plateau d'Ain El Bey dans la wilaya de Constantine sur l'axe de la route nationale N° 101 reliant les villes d'ElKhrub et Ain Smara, occupant une superficie de 1500 hectares.

Son emplacement excelle en raison de son positionnement et de la disponibilité des terrains qui peuvent être aménagés, elle est dotée d'une vaste zone d'activité qui lui confère un important rôle économique au niveau local et national.



Dessin : Ali KERBOUCHE

Valeur faciale : 25 x 2 DA

Format : 36 x 26

Document philatélique : Une enveloppe 1er jour à 7,00 DA avec oblitération 1er jour illustrée

Vente 1er jour : Dimanche 28 et Lundi 29 Janvier 2018 dans les 48 Recettes Principales;

Vente générale : Mardi 30 Janvier 2018

LA COMMUNE

La commune, cellule de base de la démocratie locale, et pierre angulaire et basique de l'Etat, est le lieu où la volonté populaire est exprimée et où les valeurs et principes de bases de l'organisation républicaine, démocratique et populaire de l'Etat Algérien sont concrétisés.

Le 18 janvier 1967, date coïncidant avec la parution du premier cadre juridique propre à la commune Algérienne post indépendance, constitue un acte fondateur. Les Assemblées qui se sont succédées dans la gestion des communes depuis cette époque ont composé une riche histoire des réalisations de cette cellule, lui conférant un processus irréversible pour la concrétisation d'une démocratie locale représentative répondant aux attentes et aspirations des citoyens.

La célébration de cette journée représente le regard très considérant de l'Etat envers ses institutions, mais également un hommage à l'ensemble des élus, fonctionnaires et employés communaux qui ont servis et servent toujours la commune.



Dessin : K. Krim

Valeur faciale : 25 DA

Format : 43 x 29

Imprimeur : Imprimerie de la Banque d'Algérie.

Document philatélique : Enveloppe 1er jour à 7,00 DA avec oblitération 1er jour illustrée.

Vente 1er jour : Jeudi 18 et Vendredi 19 Janvier dans les 48 Recettes Principales.

Vente générale : Samedi 20 Janvier 2018 dans tous les bureaux de poste.

LA LANGUE MATERNELLE

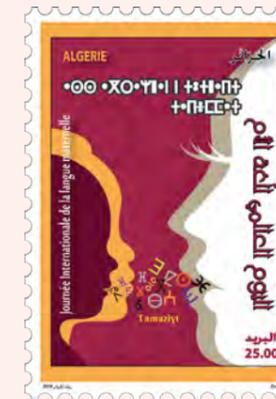
La Journée internationale de la langue maternelle a été proclamée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en novembre 1999, en hommage au peuple Bengali, et célébrée chaque année depuis le 21 février 2000 afin de promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que le multilinguisme. Tout ce qui sera fait pour promouvoir la diffusion des langues maternelles servira non seulement à encourager la diversité linguistique et l'éducation multilingue mais aussi à sensibiliser davantage aux traditions linguistiques et culturelles du monde entier et à inspirer une solidarité fondée sur la compréhension, la tolérance et le dialogue.

Thème 2018 – « Préservation de la diversité linguistique dans le monde et promotion du multilinguisme en vue de réaliser les objectifs de développement durable »

Le 16 mai 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 266/61, a « demandé aux États Membres et au Secrétariat d'encourager la conservation et la défense de toutes les langues parlées par les peuples du monde entier ».

Pour favoriser le développement durable, les apprenants doivent avoir accès à l'éducation dans leur langue maternelle et dans d'autres langues. C'est grâce à la maîtrise de sa première langue ou langue maternelle que les compétences de base en lecture, écriture et calcul peuvent être acquises. Les langues locales, en particulier les langues des minorités et des peuples autochtones, transmettent la culture, les valeurs et le savoir traditionnel, jouant ainsi un rôle important dans la promotion d'avenir durables.

L'Algérie étant membre des instances des Nations Unies, s'est engagée dans l'application de toutes les conventions relatives à la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique et célèbre chaque année la journée internationale de la langue maternelle.



Dessin : Djazia CHERIH

Valeur faciale : 25 DA

Format : 29 x 43

Document philatélique : Une enveloppe 1er jour à 7,00 DA avec oblitération 1er jour illustrée

Vente 1er jour : Mercredi 21 et Jeudi 22 Février 2018 dans les 48 Recettes Principales

Vente générale : Samedi 20 Janvier 2018 dans tous les Bureaux de poste.